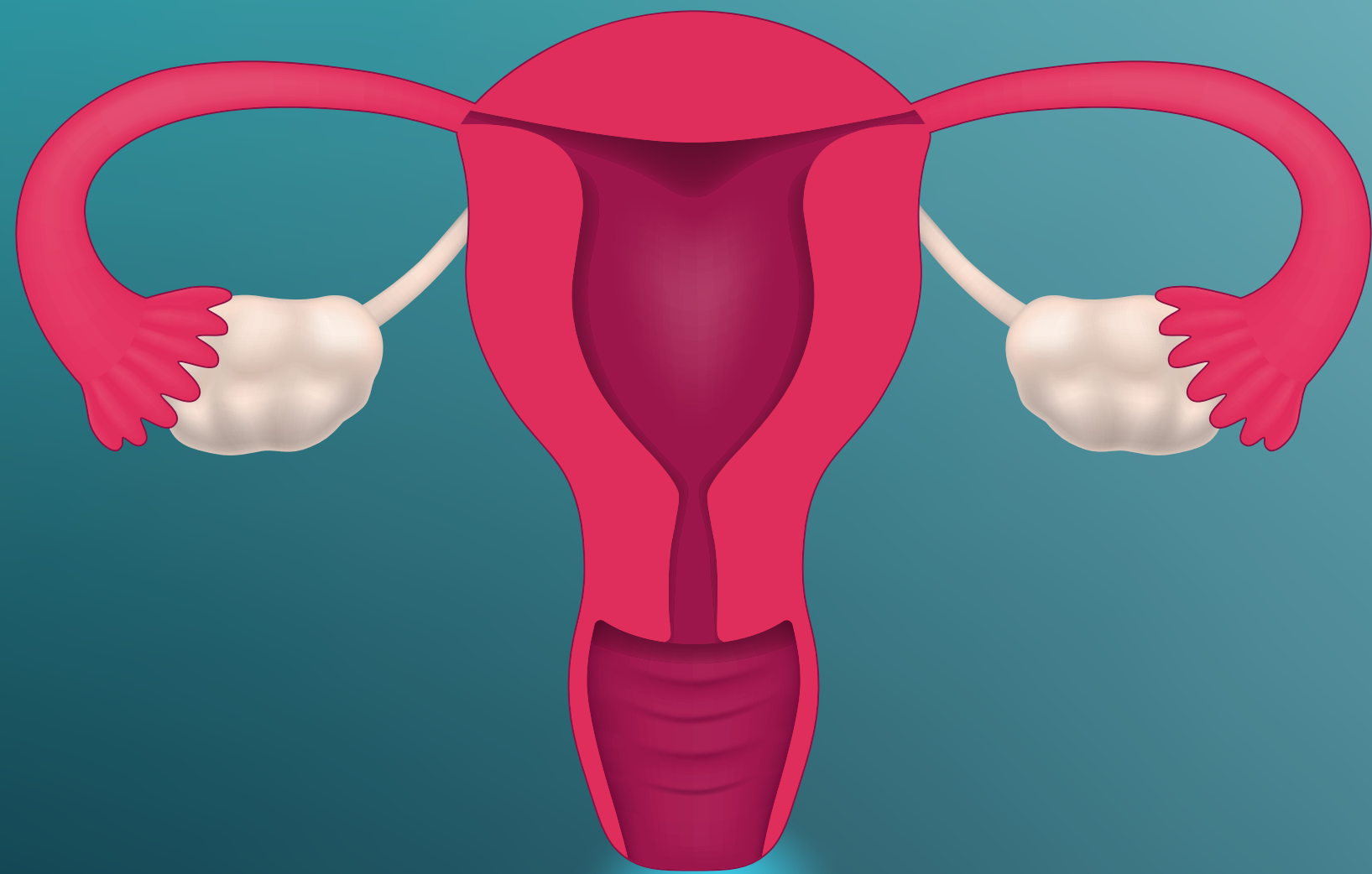


VOUS AVEZ ENTRE
25 ET 65 ANS ?



VOUS POURRIEZ ÊTRE ADMISSIBLE AU DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Informez-vous sur les avantages et les inconvénients possibles du dépistage sur [Québec.ca/DépistageCancerColUtérus](https://Quebec.ca/DepistageCancerColUtérus) et parlez-en à un professionnel de la santé

LE DÉPISTAGE EST UNE OPTION, JAMAIS UNE OBLIGATION